

## Des rabais de 30 à 70% négociés pour la future mutuelle communale

Alexandre Boucher 14 Mars 2015



Eragny, jeudi. Plusieurs habitants, dont de nombreux seniors, étaient présents lors de la présentation de ce système d'aide destiné aux personnes ne possédant pas de complémentaire santé. **(LP/A.B.)**

**C'est la première commune** du Val-d'Oise à mettre ce dispositif en place. Eragny veut proposer une mutuelle communale à ses administrés qui n'ont pas de complémentaire santé. Les chiffres 2014 de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) révèlent en effet que 20,1 % des assurés sociaux de cette commune de 17 000 habitants n'en possèdent pas.

La ville a conclu un partenariat avec l'association Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom) afin de leur faire bénéficier de tarifs de groupe, pouvant leur permettre des réductions allant de 30 à 70 % par rapport à des contrats classiques. Des annonces faites jeudi soir en réunion publique. Ce concept innovant, baptisé Ma commune ma santé, est en développement en [France](#) : 140 communes de [France](#), dont Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) et Drancy (Seine-Saint-Denis) y adhèrent. « Cette initiative mériterait d'être étendue à d'autres communes », soufflent Maryvonne et Louis, 77 et 79 ans, venus jeudi, comme une centaine d'autres habitants, en grande majorité des personnes âgées. Une réunion d'information qui avait lieu à la salle de la Challe, en présence du maire ([UMP](#)) Thibault Humbert et de représentants d'Actiom.

« Nous sommes des courtiers », lance Marc Augard, référent Actiom sur le Val-d'Oise et les Yvelines. Une structure créée par un spécialiste du droit des assurances. « Notre but est de vous défendre auprès des assureurs. Nous n'avons sélectionné que des groupes mutualistes. L'opération de mutualisation permet d'obtenir les meilleurs tarifs. » Deux mutuelles — Miel et Pavillon Prévoyance — ont pour l'heure été retenues. Mais Actiom « est en discussion avec quatre » organismes, précise Marc Augard. Chacun proposera trois types de contrats (économie, sécurité et confort), accessibles aux étudiants, personnes sans emploi, artisans, commerçants, seniors et divorcés.

Agnès fait partie de cette dernière catégorie. Comme tous les participants interrogés, elle loue « cette super initiative de la municipalité ». « Je suis encore pour quelque temps sous la mutuelle de mon futur ex-mari. J'ai déjà étudié plusieurs offres, explique-t-elle. Ce soir, je viens de découvrir les vrais prix des mutuelles ! » Oumou, elle, est venue pour son père, âgé de 77 ans et dont l'ancienne mutuelle salariale « a été résiliée pour deux retards de paiement ». « J'ai du mal à en trouver une autre, déplore cette habitante de la Challe, touchée par le récent incendie criminel qui a ravagé un bâtiment du quartier. Les prix tournent autour de 100 €, c'est trop cher. Là, le contrat sécurité est proposé entre 75 € et 85 €. Ce n'est pas négligeable comme économie. »

### **Un accueil favorable de la part des habitants**

Odile, 55 ans, a vu sa cotisation mensuelle passer de 180 € à 324 € en à peine dix-huit mois. « J'ai arrêté, je ne pouvais plus payer. Les prix sont ahurissants. Je vais prendre un rendez-vous. » A l'instar d'autres habitants, elle attendra les permanences d'information\* pour « connaître les détails » du projet communal. « Je suis un peu frustré parce qu'on n'a pas eu de documents, abonde Olivier, 63 ans. A première vue, les tarifs sont pas mal. Quand il y aura plus de concurrence, ça va tirer les prix vers le bas. C'est une aide précieuse pour les personnes âgées. Et un autre point positif, c'est que la municipalité est derrière toute l'opération, donc ce sera surveillé. »

*\* Les lundis 16 et 30 mars, 13 avril, 11 mai, 8 et 22 juin de 9 heures à 12 h 30 à la Maison des services au public ; les jeudis 26 mars, 9 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin de 15 heures à 18 h 30 à la Maison de la Challe.*